

DECLARATION LIMINAIRE
CGT FDSU AU C.H.S du Lot le 29 Mars 2005

.Tous les ans en début d'année , des vœux sont échangés, des résolutions sont prises.

Pour la FDSU et la C.G.T, il est urgent de passer des paroles aux actes et que ces vœux ne demeurent pas pieux.

Nous ne pouvons nous satisfaire d'une simple reconduction sous couvert de contraintes budgétaires et politiques.

LES AGENTS DES FINANCES DU LOT EXIGENT :

Conformément au décret de 1995, un rapport du médecin de prévention doit être présenté dans chaque CHS-DI , reprenant la trame du rapport national. Or dans notre département, le poste du médecin de prévention est vacant depuis le 1^{er} janvier 2004, entraînant les dysfonctionnements que nous connaissons.

En effet, de par ses fonctions, le médecin est un des principaux acteurs du fonctionnement du CHS-DI (visites de sites, visites médicales ;classement des postes à risques etc ...). Il est donc difficile de prétendre gérer au mieux le budget et d'envisager certaines dépenses sans son avis pertinent et spécialisé sur tel ou tel sujet.

- **C'est pourquoi nous exigeons :**

L'aménagement d'un local d'infirmier accessible pour tous sur la résidence de Cahors avec notamment la présence d'un lit de secours.

- La présence effective du médecin de prévention ou dans l'attente de cette nomination la mise en place provisoire d'un protocole d'urgence pour chaque agent.